

Pour faire cesser les complications auxquelles donnaient lieu cette différence des dates de clôture, les comptes de la poste d'Ontario et de Québec ont été clos cette année, pour la première fois, le 30 juin, et ne comprennent que les items qui correspondent aux sommes versées entre les mains du receveur-général et aux déboursés faits jusqu'à cette date.

Il est résulté de cela que les relevés financiers d'Ontario et de Québec n'embrassent que onze mois, du 1er juillet 1870 au 31 mars 1871, pour les bureaux de ville qui transmettent leurs états tous les mois, et que neuf mois pour les autres bureaux dont les états sont trimestriels.

Quant à la dépense, les paiements pour le service de la poste couvrent les trois premiers trimestres ; les salaires des bureaux d'inspecteurs et des courriers convoyeurs couvrent toute l'année, les salaires de ces branches pour le dernier mois étant donnés un ou deux jours avant la clôture de ce mois ; les salaires, allocations et autres articles de dépense des bureaux de poste couvrent onze mois pour les bureaux de ville et neuf mois pour tous les autres bureaux.

L'inconvénient auquel donne lieu ce changement dans la préparation des états annuels n'existera que cette année ; à l'avenir, les comptes clos le 30 juin comprendront les détails d'une année entière pour toutes les classes de bureaux.

Pour établir une comparaison avec les opérations des années précédentes, la partie du revenu et de la dépense de l'année expirée le 30 juin 1871, qui n'a pas été portée aux comptes ordinaires de l'année, parcequ'elle a été perçue ou payée après le 1er juillet, est comprise dans les chiffres qui suivent :

#### REVENU

Comprenant tout le port revenant au 30 juin 1871.

Ontario et Québec.....	\$923,708 05
Nouveau-Brunswick.....	63,955 78
Nouvelle-Ecosse.....	92,103 94
	\$1,079,767 77